

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 FEVRIER 2025

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 7 FEVRIER 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 17 FEVRIER 2025 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 - MARANDET Yannick
2 - PAVILLET Yves	9 -	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 -
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

Excusés : Yannick MUNIER (pouvoir à David FAUCONET), Lucie TEIXERA (pouvoir à Thierry CORTADE), Alexia CEFALU (pouvoir à Michelle FAVRE).

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 17-02-2025/01

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Dans les Communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas de caractère décisionnel et ne fait pas l'objet d'un vote. Il doit pour autant faire l'objet d'une délibération distincte car il constitue un préalable obligatoire et la première étape du cycle budgétaire.

Le vote des budgets primitifs de la Ville de Montmélian est prévu le 25 mars 2025.

VU la présentation du rapport d'orientation budgétaire ci-dessous

I. CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

A. Contexte économique international et national

Au niveau mondial la croissance est attendue autour de 3% pour 2024 avec des dynamiques très différentes. La croissance des Etats-Unis devrait être proche de 3% quand celle de la zone euro est attendue à moins de 1%.

L'année 2024 a été marquée par le ralentissement de l'inflation au niveau mondial, ce qui a conduit la Banque Centrale Européenne, comme la plupart des banques centrales, à baisser ses taux directeurs depuis juin 2024. Cette tendance devrait se poursuivre sur 2025 notamment sur les taux à court terme. Toutefois, la politique de la France et la fragilité du Gouvernement depuis la dissolution de l'Assemblée nationale place la France dans une situation très incertaine sur les marchés financiers.

La situation de la France :

La BCE prévoit une inflation moyenne de 2.1% pour 2025 en France quand le Gouvernement prévoit une inflation aux alentours de 1.8%.

Selon L'INSEE Au troisième trimestre 2024, le produit intérieur brut (PIB) en volume progresse de 0,4 %, sous l'effet des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages par unité de consommation accélère (+0,7 % après +0,4 %). Pour 2025, la prévision de la croissance du PIB se situe aux alentours de 0.9%.

Pour 2024, le solde du déficit public n'est pas encore connu. Les dernières prévisions officielles s'établissent à -6,1 % du PIB, en nette dégradation par rapport à la prévision de -4,4 % à l'automne 2023, révisée à -5,1 % en avril 2024.

B. Loi de finances pour 2025

Cette période de préparation budgétaire est complètement déstabilisée par une loi de finances adoptée le 5 février 2025 en raison de la censure du Gouvernement en décembre 2024. Cette censure a naturellement suspendu les débats au Parlement sur les textes financiers pendant plusieurs semaines.

Le 20 décembre 2024, une loi spéciale (article 47 de la Constitution et 45 de la LOLF) a été promulguée par le Président de la République puis un décret a été promulgué le 30 décembre 2024 (décret n°2024-1253) pour assurer la continuité des services publics.

La loi spéciale autorise simplement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles. Le décret quant à lui ouvre les crédits nécessaires au bon fonctionnement des services publics à compter du 1^{er} janvier 2025 dans l'attente de la loi de finances. Aucune dépense nouvelle, à l'exception des urgences nationales, ne sont autorisées. Les dotations, subventions et divers appels à projets sont ainsi suspendus.

Concernant la loi de finances, l'effort demandé aux collectivités territoriales qui était initialement de 5 milliards a été ramené à 2.2 milliards d'euros.

La revalorisation des valeurs locatives cadastrales est fixée à 1.7%. Un décret du 30 janvier dernier, publié le 31 janvier a également entériné l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL de 12 points en 4 ans.

Outre cette augmentation, la loi de finances pour 2025 n'a pas de fort impact pour le budget de fonctionnement de la Collectivité. Le projet de loi de finances envisageait initialement la baisse du taux du FCTVA à 14.850% contre 16.404% actuellement avec la suppression des dépenses de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité. Un amendement gouvernemental a supprimé le

caractère rétroactif de ces dispositions qui devaient initialement s'appliquer aux attributions versées en 2025 et le Sénat a complètement supprimé cet article.

Toutefois, concernant les dotations de l'Etat, une nette diminution du fonds vert est attendue. La loi de finances prévoit une enveloppe 1 milliard d'euros en 2025 contre 2.5 milliards en 2024 et 2 milliards en 2023.

II. SITUATION DE LA COLLECTIVITE

A. Les résultats provisoires de l'exercice 2024

Les chiffres présentés ci-dessous sont une estimation des résultats de l'exercice 2024 dans l'attente de la prise en charge des dernières écritures comptables dans le cadre de la journée complémentaire.

• Budget Principal

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	294 206,84			401 025,15	294 206,84	401 025,15
Opérations de l'exercice	3 354 520,29	3 210 048,55	7 104 498,59	8 055 545,10	10 459 018,88	11 265 593,65
TOTAUX	3 648 727,13	3 210 048,55	7 104 498,59	8 456 570,25	10 753 225,72	11 666 618,80
Résultats d'exercice	438 678,58			951 046,51	438 678,58	951 046,51
résultats de clôture hors RAR	438 678,58			1 352 071,66	732 885,42	1 352 071,66
Restes à réaliser	366 514,00	634 000,00			366 514,00	634 000,00
Totaux cumulés avec RAR	4 015 241,13	3 844 048,55	7 104 498,59	8 456 570,25	11 119 739,72	12 300 618,80
Résultats définitifs	171 192,58			1 352 071,66		1 180 879,08

• Budget annexe Espace François Mitterrand

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		230 731,96		35 732,28	0,00	266 464,24
Opérations de l'exercice	73 092,45	126 903,79	456 992,24	507 329,35	530 084,69	634 233,14
TOTAUX	73 092,45	357 635,75	456 992,24	543 061,63	530 084,69	900 697,38
Résultats d'exercice		53 811,34		50 337,11		104 148,45
Résultats de clôture hors RAR		284 543,30		86 069,39		370 612,69
Totaux cumulés avec RAR	73 092,45	357 635,75	456 992,24	543 061,63	530 084,69	900 697,38
Résultats définitifs		284 543,30		86 069,39		370 612,69

• **Budget annexe Immeubles de rapport**

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		19 152,66		330 332,95	0,00	349 485,61
Opérations de l'exercice	74 088,35	79 845,16	121 285,81	179 577,79	195 374,16	259 422,95
TOTAUX	74 088,35	79 845,16	121 285,81	509 910,74	195 374,16	608 908,56
Résultats d'exercice		5 756,81		58 291,98		64 048,79
Résultats de clôture hors RAR		5 756,81		388 624,93		
Totaux cumulés avec RAR	74 088,35	79 845,16	121 285,81	509 910,74	195 374,16	608 908,56
Résultats définitifs		5 756,81		388 624,93		413 534,40

• **Budget annexe Eau potable**

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		271 991,48		87 252,78	0,00	359 244,26
Opérations de l'exercice	140 965,97	48 257,24	60 891,73	84 599,02	201 857,70	132 856,26
TOTAUX	140 965,97	320 248,72	60 891,73	171 851,80	201 857,70	492 100,52
Résultats d'exercice	92 708,73			23 707,29		-69 001,44
Résultats de clôture hors RAR		179 282,75		110 960,07		290 242,82
TOTAUX CUMULES	140 965,97	320 248,72	60 891,73	171 851,80	201 857,70	492 100,52
Résultats définitifs		179 282,75		110 960,07		290 242,82

B. L'endettement de la Commune

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2025 est de 7 672 445,67 euros pour le budget principal et 8 156 337,05 euros budgets annexes confondus.

• **Evolution de la dette du budget principal :**

Année	Restant dû au 01/01/N	Capital	Intérêts	Annuité
2024	7 883 474,72	932 745,28	138 685,22	1 071 430,50
2025	7 672 445,67	882 026,72	139 278,01	1 021 304,73
2026	6 789 546,88	842 121,91	119 539,05	961 660,96
2027	5 947 424,95	734 736,39	102 988,57	837 724,96
2028	5 212 687,55	681 010,73	89 392,04	770 402,77
2029	4 531 677,81	630 021,27	78 613,69	708 634,96

• **Evolution de la dette budgets annexes confondus :**

Année	Restant dû au 01/01/N	Capital	Intérêts	TOTAL
2024	8 431 259,08	996 329,46	157 775,83	1 154 105,29
2025	8 156 337,05	947 367,47	149 459,44	1 096 826,91
2026	7 207 782,64	907 337,29	127 937,89	1 035 275,18
2027	6 300 446,31	787 928,30	109 924,48	897 852,78
2028	5 512 517,00	735 446,22	95 169,79	830 616,01
2029	4 777 071,77	679 068,08	83 208,46	762 276,54

• **Capacité de désendettement de la Commune**

2019	2020	2021	2022	2023	2024
6,84	6,30	6,67	6,12	6,75	6,05

La capacité de désendettement de la Commune est 6.05 ans (budget principal). Pour rappel, la capacité de désendettement est un indicateur qui permet de mesurer, en nombre d'années, la capacité d'une collectivité à s'acquitter de sa dette si elle consacrait la totalité de son épargne brute à cela.

La doctrine en matière de finances publiques fixe à 12 ans le seuil de référence de la capacité de désendettement pour les communes et EPCI. Au-delà de 12 ans, la collectivité est considérée comme étant en mauvaise situation financière.

La situation de la Commune en matière d'endettement est donc saine d'autant plus que la capacité de désendettement est stable sur les 6 dernières années.

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE POUR L'EXERCICE 2025

Le budget principal de la Ville de Montmélian, ainsi que les budgets annexes, terminent l'exercice 2024 avec de très bons résultats. Le report à nouveau pour le budget principal sera de plus d'1 million d'euros. Cette situation exceptionnelle est notamment due à une forte maîtrise de la dépense publique ces dernières années pour faire face à l'inflation et l'augmentation des coûts de l'énergie.

En 2024, des économies ont été réalisées notamment au niveau énergétique grâce à l'autoconsommation collective qui a permis un gain de 100 000 euros par rapport au budget prévisionnel. Les charges de personnel ont également diminué faute de recrutement et le montant du FPIC a été réduit grâce au soutien de la Communauté de communes Cœur de Savoie. En parallèle, les recettes ont également progressé sans augmentation de tarification des services, mais grâce aux différentes taxes et contributions reversées par l'Etat ou d'autres collectivités (DSR, fonds de concours, taxe additionnelle aux droits d'enregistrement).

Par ailleurs, plusieurs projets d'investissement budgétés en 2024 n'ont pas pu être réalisés ni reportés en restes à réaliser compte tenu de la non-conclusion des marchés avant la fin de l'année. Le déficit de la section d'investissement à couvrir est donc beaucoup moins important que la prévision.

Cette situation exceptionnelle permettra d'aborder le budget 2025 plus sereinement. Toutefois, il convient d'être prudent au regard des incertitudes liées à la section de fonctionnement et des investissements qui sont à prévoir pour sécuriser et améliorer le cadre de vie des Montmélianais.

A. Les recettes de fonctionnement

1. La fiscalité

Les recettes issues de la fiscalité locale sont prévues en progression compte tenu de la revalorisation des bases d'imposition des locaux d'habitations et des locaux industriels à hauteur de 1.7%. Cette revalorisation apportera une recette supplémentaire de près de 46 000 euros. Il n'est pas prévu d'augmentation des taux de la fiscalité locale pour 2025.

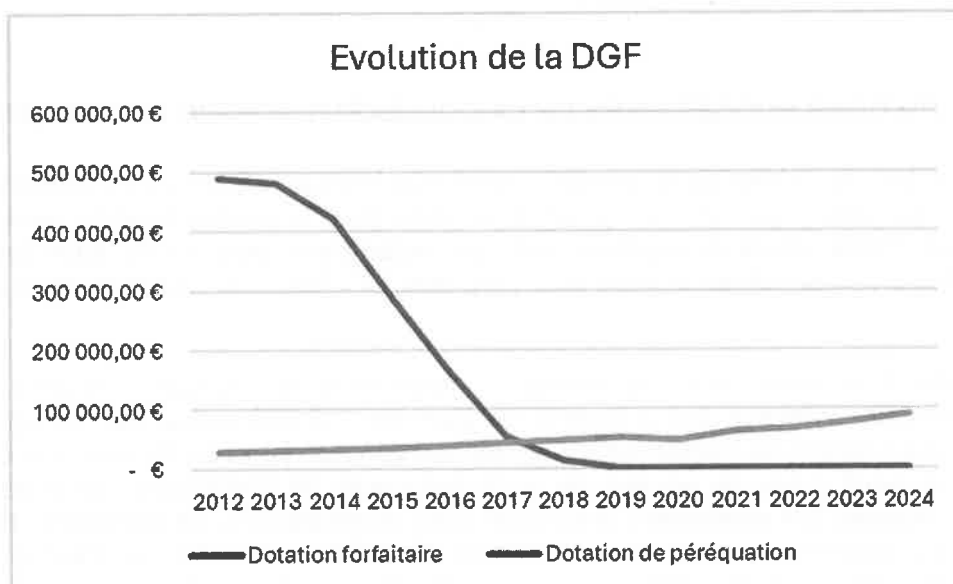
Au total, le produit fiscal prévisionnel pour 2025 s'élèverait à 2 339 238 euros (hors compensation au titre des exonérations de taxe foncière : 129 000euros).

	TFB	TFNB	THRS	TOTAL
2024	2 243 783,00 €	16 729,00 €	33 0066,00 €	2 293 518,00 €
2025	2 287 000,00€	16 700,00 €	35 900,00 €	2 339 238,00 €

2. Les concours de l'Etat

Depuis 2018, la Ville ne perçoit plus de dotation forfaitaire au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) mais elle continue de percevoir la dotation de péréquation et plus précisément la dotation de solidarité rurale. La DSR a évolué positivement ces dernières années et s'est élevée à 90 141 euros en 2024 contre 78 736 euros en 2023.

Pour l'année 2025, il est prudent de prévoir un montant inférieur au réalisé 2024, soit 75 000 euros, compte tenu de la modification des indicateurs pris en compte pour le calcul de cette dotation.



3. Les autres recettes de fonctionnement

La recette principale de fonctionnement est l'attribution de compensation versée par la communauté de communes Cœur de Savoie. Elle représente 42% des recettes de la section (CA 2024). Le montant de cette attribution devrait être le même que celui perçu en 2024, à savoir 3 392 028 euros, en l'absence de nouveaux transferts de compétences.

Il est rappelé, que l'attribution de compensation est un transfert financier positif ou négatif obligatoire pour un EPCI à fiscalité propre unique. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre un EPCI et ses communes membres. L'attribution est égale à ce que la commune « apporte » en termes de fiscalité économique. Une fois fixé, le montant de l'attribution de compensation est figé jusqu'au prochain transfert de charges.

Concernant les autres impôts et taxes que la fiscalité directe locale, il est prudent de prévoir une légère baisse notamment en ce qui concerne la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement reversée par le Département de la Savoie compte tenu de la baisse des mutations foncières en nombre et en montant en 2024. En 2024, la collectivité a perçu 80 757 euros à ce titre.

Concernant les recettes des services (chapitre 70), il est prudent de prévoir une réalisation en dessous du réalisé de l'année 2024, soit 612 000 euros contre 655 696 euros réalisés en 2024. En effet, la fréquentation de certains équipements est difficilement prévisible, notamment celle du centre nautique et activités périscolaires. Il n'est pas prévu de modification des tarifs concernant l'ensemble des services.

Les recettes issues des loyers (chapitre 75) seront également prévues à la baisse compte tenu du projet de vente du siège de la Communauté de communes Cœur de Savoie. En effet, d'importants travaux, de rénovation énergétique notamment, sont nécessaires sur ce bâtiment propriété de la Ville de Montmélian. La ville de Montmélian n'a pas les moyens de porter financièrement ces travaux. Les élus de Cœur de Savoie ont émis le souhait de devenir propriétaire de ce bâtiment pour effectuer eux-mêmes les travaux nécessaires. Une évaluation auprès des domaines est en cours mais la vente pourrait se faire assez rapidement sur le deuxième semestre 2025. Cette vente représente une perte de près de 200 000 euros de recettes de fonctionnement annuelle, soit 100 000 euros en 2025 si la vente se réalise au 1^{er} juillet 2025.

B. Les dépenses de fonctionnement

1. Les dépenses de personnel

En 2024, les dépenses de personnel ont diminué de 2% malgré les différentes mesures mises en place par le Gouvernement pour revaloriser les salaires des fonctionnaires ces dernières années et la mise en place au 1^{er} juillet du versement mobilité. Cette diminution s'explique par les difficultés de recrutement sur des postes vacants tout ou partie de l'année 2024. Les dépenses de personnels seront donc naturellement prévues en augmentation pour tenir compte des recrutements sur postes vacants.

Les charges de personnel seront également fortement impactées par l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL. D'ici à 2028, c'est 260 000 euros supplémentaires qu'il faudra trouver pour financer cette nouvelle mesure. En 2025, l'augmentation de 3 points devraient coûter environ 70 000 euros à la collectivité.

A ce jour, il n'est pas prévu de création de poste. Un travail est en cours avec les instances sociales pour une revalorisation du régime indemnitaire. De plus, compte tenu de la fermeture du restaurant Le Lourmarin une réflexion est en cours pour l'octroi de tickets restaurants au personnel qui pourrait engendrer un coût de 35 000 euros (soit 20 000 euros supplémentaires par rapport à la subvention versée au budget restauration pour la prise en charge des repas consommés par le personnel communal au Lourmarin jusqu'en 2024).

2. Autres dépenses de fonctionnement

Ces dernières années, la collectivité a été lourdement impactée par la hausse des dépenses d'énergie qui l'a conduite à devoir augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Grâce à l'autoconsommation collective, la collectivité a pu limiter fortement l'augmentation de sa facture énergétique en 2024. Les dépenses énergétiques devraient même se réduire sur l'année 2025 compte tenu de la baisse des prix des marchés de gaz et d'électricité.

Malgré cela, les charges à caractère général seront prévues en augmentation par rapport à la réalisation 2024 compte tenu de l'augmentation des cotisations d'assurances dommages aux biens (+10%) et de la nécessité de réaliser d'importants travaux d'entretien de voirie, d'élagage et de nettoyage de la ville.

La ville disposant également d'un parc immobilier important, il conviendra de prévoir des crédits pour divers travaux permettant de maintenir dans un bon état les locaux et accueillir au mieux les usagers.

Par ailleurs, près de 40 000 euros devront être engagés pour la réalisation de nouveaux caveaux, de colombarium et de concessions pleine terre.

Concernant les autres charges de gestion courante (chapitre 65), l'enveloppe globale devrait être sensiblement similaire à celle de l'année précédente. La contribution au service d'incendie et de secours continue d'augmenter comme chaque année, tout comme les droits d'utilisation de logiciels.

Compte tenu des bons résultats du budget annexe Espace François Mitterrand, une subvention moindre pourrait être versée à ce budget en 2025. Une subvention de l'ordre de 217 000 euros devra être versée au CCAS de la ville de Montmélian. Cette subvention comprend la subvention de fonctionnement classique (environ 60 000 euros) permettant de couvrir l'activité du CCAS (aide aux montméliens pour l'accès au centre nautique et à l'Ecole de Musique, aides d'urgence, actions en faveur des aînés) ainsi qu'une subvention permettant de couvrir le reste des charges à payer suite à la fermeture de la cuisine centrale.

Compte tenu des bons résultats du budget annexe hébergement du CCAS, aucune aide ne sera nécessaire cette année. Par conséquent la subvention globale devrait s'élever à 217 000 euros contre 249 500 euros l'année précédente.

Une enveloppe de dépenses imprévues sera prévue sur ce chapitre.

C. Section d'investissement

1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées :

- De l'affectation obligatoire votée par le Conseil Municipal, pour couvrir le déficit d'investissement constaté sur l'exercice précédent, après restes à réaliser. Sous réserve des dernières écritures et en tenant compte des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, cette affectation obligatoire en recettes d'investissement au budget 2025 (article 1068) devrait être de l'ordre de 171 192.58.
- Du versement de la section de fonctionnement, qui doit avec la dotation aux amortissements couvrir au minimum le remboursement du capital de la dette 885 000 euros. Ce versement sera plus important que le minimum requis cette année compte tenu des résultats de l'année précédente.

- Du FCTVA, dont le montant estimé à ce jour s'élève à 300 000 euros.
- Des recettes provenant des cessions immobilières dont le montant devrait être de l'ordre de 603 000 euros en raison de la vente de deux parcelles pour la réalisation de projets immobiliers. N'est pas prise en compte à ce jour la vente potentielle du siège de la Communauté de communes dans l'attente d'une estimation par les domaines.
- Des subventions attendues dont le montant des restes à réaliser s'élève à 1 400 000 euros (RAR compris). En ce qui concerne les opérations nouvelles, trois dossiers ont déjà été déposés auprès de l'Etat (DSIL) compte tenu du calendrier imposé : la sécurisation de la route de Chavort, l'installation d'un éclairage au stade de rugby Albert Serraz, l'aménagement du parc du plateau de Marthot.
- Des taxes d'aménagement dont le montant est estimé à 200 000 euros pour 2025 dont la taxe d'aménagement relative au deuxième permis de CIS PROMOTION concernant l'opération Marthot.

2. Dépenses d'investissement

Le déficit d'investissement à reprendre (chapitre 001) s'élève à 438 679 euros.

Les restes à réaliser s'élève à 366 514 euros et concernent principalement le reversement à la communauté de commune Cœur de Savoie de la taxe d'aménagement relative au plateau de Marthot pour les travaux d'assainissement, la mise en place de conteneurs au Grésivaudan, et l'installation de nouvelles caméras.

Sont également inscrits en dépenses d'investissement les remboursements de capital pour les opérations portées par l'EPFL. Deux portages sont actuellement en cours :

- L'ancienne maison de retraite pour une échéance en capital prévue à hauteur de 15 000 euros,
- La maison Falquet pour une échéance en capital prévue à hauteur de 45 000 euros.

En 2025, le budget principal a une capacité d'emprunt d'environ 800 000 euros sans accroître son endettement. Toutefois, cet emprunt ne permet pas à lui seul de couvrir les investissements présentés ci-après. Le résultat de fonctionnement reporté permettrait d'augmenter le virement à destination de la section d'investissement et comblerait le besoin. Toutefois, le recours à cette solution risquerait de mettre en péril le budget de fonctionnement pour les prochaines années. La vente du siège de la Communauté de communes serait une bonne nouvelle qui permettrait de ne pas réaliser un virement trop important et de ne pas emprunter sur plusieurs années.

IV. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

A. Les projets récurrents

Comme chaque année, des crédits vont être nécessaires pour le remplacement de matériels informatiques, techniques, de véhicules et de mobilier urbain, environ 110 000 TTC. Par ailleurs, la Ville disposant d'un nombre important d'équipements publics il est nécessaire de prévoir une enveloppe travaux à hauteur de 60 000 euros TTC pour faire face aux imprévus. Une enveloppe de 60 000 euros également doit être réservée à la réfection de voirie.

Des crédits doivent également être inscrits pour l'acquisition de nouvelles caméras pour étendre le périmètre couvert par la vidéoprotection (50 000 euros).

B. Les projets en phase d'études

Les projets actuellement en phase d'études sont les suivants :

- Le Triangle sud ;
- L'extension du Kotinos (faisabilité) ;
- Le projet gare.

C. Les projets à engager

Les travaux devant être lancés en 2025, hors restes à réaliser sont les suivants :

- La création d'un deuxième court de padel, non réalisé en 2024, dont le montant des travaux est estimé à 140 000 euros. Cette opération est financée à hauteur de 43 000 euros par la fédération et le club de tennis. Un dossier de demande de subvention est en instruction auprès de la Région.
- L'installation d'un éclairage au terrain d'honneur de Rugby. Ces travaux estimés à 260 000 euros sont rendus obligatoires par la FFR pour que l'USM puisse continuer d'évoluer en Fédérale 1.
- La sécurisation de la route de Chavort fait partie des travaux indispensables pour la sécurité des Montmélianais. Le montant des travaux est estimé à 800 000 euros. Le Département de la Savoie participera financièrement à cette opération. Un dossier de demande de subvention a par ailleurs été déposé auprès de l'Etat au titre de la DSIL. Le reste à charge pour la commune pourrait toutefois être important.
- L'aménagement du parc du plateau de Marthot (tranche 1) doit être réalisé cette année puisque les premiers appartements seront livrés au 1^{er} semestre 2025. La consultation est actuellement en cours. Les travaux pourraient s'élever à 640 000 euros pour cette première tranche.
La livraison des premiers logements implique également la nécessité de procéder à des travaux de réfection de la rue Civeyrac. Le montant de ces travaux est estimé à 180 000 euros.
- L'aménagement des espaces extérieurs du quartier des Capucins (tranche 1) est actuellement en cours d'études avec le Maître d'œuvre. Une consultation devrait être prochainement lancée pour réaliser une première tranche de travaux à hauteur de 360 000 euros. Pour rappel cette opération est financée à 63% par l'Etat et le Département de la Savoie.
L'installation de conteneurs dans ce quartier devient également urgente le coût pourrait approcher les 250 000 euros. Des financements auprès de l'OPAC et des copropriétés seront recherchés.
- L'aménagement d'une salle d'activité au Presbytère pour un montant de 60 000 euros HT doit également être réalisée, conformément à l'obligation issue de la délibération du Conseil Municipal du 17 octobre 1989 suite à l'acceptation d'un leg. Toutefois, ces travaux prennent du retard car une mise en conformité ERP est nécessaire à la fois pour le Presbytère mais également pour l'Eglise qui jouxte le bâtiment.

Des études seront également à engager en 2025 pour les projets suivants :

- Le bilan du PLU ;
- La requalification de la RD1006 et de l'avenue Paul Louis Merlin ;

- La création de vestiaires aux stades de l'île ;
- L'extension du Kotinos (maîtrise d'œuvre).

V. POINT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES BUDGETS ANNEXES

A. Budget annexe Espace François Mitterrand

Le budget annexe Espace François Mitterrand bénéficiera d'un report de 86 069 euros en fonctionnement et 284 543 euros en investissement.

Le budget de fonctionnement sera sensiblement similaire à celui de l'année précédente. Il convient d'être prudent quant aux recettes de fonctionnement puisqu'en 2024 ont été enregistrés plus de 27 000 euros concernant la régularisation du reversement par EDF de l'utilisation d'énergie réservée sur plusieurs années et les recettes du distributeur installé à la piscine (13 000 euros) ont dû être enregistrées sur ce budget pour des questions de TVA.

Ainsi, malgré un fort report à nouveau, la subvention en provenance du budget principal de la ville devrait être de l'ordre de 200 000 euros pour permettre une belle programmation pour le début de la saison culturelle 2025/2026.

Grâce au report à nouveau et à la dotation aux amortissements, le budget Espace François Mitterrand bénéficie d'une capacité d'investissement de près de 400 000 euros. Cela permettra de commencer le renouvellement de l'éclairage scénique de l'amphithéâtre Pierre Cot et la réalisation de la vitrophanie du bâtiment.

Pour rappel, aucun emprunt n'est en cours sur ce budget.

B. Budget annexe Immeubles de rapport

Le budget annexe immeuble de rapport bénéficiera d'un report de 388 624 euros en fonctionnement et 24 909 euros en investissement.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 457 224.75 euros. L'échéance de la dette est de 58 674.04 euros en capital et 9 256.10 euros en intérêt.

Les dépenses réelles de fonctionnement ne devraient pas augmenter en 2025. Grâce au report à nouveau, un virement plus important pourra être réalisé pour abonder la section d'investissement.

Le projet de création d'une maison de santé au cœur du quartier des Capucins avance et le début des travaux est souhaité pour le second semestre 2025. Le montant des travaux devrait s'élever à 807 720 euros HT auxquels il faut ajouter 380 000 euros d'acquisition immobilière.

Des financements sont actuellement recherchés notamment auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Savoie. Un emprunt devra être réalisé pour financer le solde de l'opération. Il est à noter que cet investissement générera par la suite des revenus en section de fonctionnement.

C. Budget annexe Eau potable

Le budget annexe de l'eau potable bénéficiera d'un report de 110 960 euros en fonctionnement et 179 282 euros en investissement. En 2025, il n'est pas prévu de gros travaux sur ce budget qui bénéficiera d'une capacité d'investissement 230 000 euros.

L'encours de la dette s'élève à 26 666.63 euros au 1^{er} janvier 2025. L'échéance est de 6 666.67 euros en capital et 925.33 euros en intérêt. Un seul emprunt est en cours sur ce budget et s'éteindra en 2028.

Le Conseil Municipal :

- DONNE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire



Béatrice SANTAIS